



Soucieuses de préserver la qualité de la formation des futur·e·s enseignant·e·s de Langues Vivantes, la Société Française des Hispanistes et Ibéro-américanistes (SoFHIA), la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES), l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES), l'Association Française d'Études Américaines (AFEA), la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES), l'Association Française des Catalanistes (AFC), et l'Association des Lusistes de l'Enseignement Supérieur Français (ALESF) manifestent leur plus grande préoccupation face au projet de réforme qui circule depuis quelques semaines, et aux récentes annonces du Président de la République. Le recrutement anticipé des futur·e·s enseignant·e·s à la fin de la troisième année de licence, à l'issue d'épreuves caractérisées par leur faible ambition, font peser un grave danger sur la maîtrise disciplinaire des professeurs de collège et lycée. Face à cette réforme annoncée sans aucune concertation préalable avec les professionnel·le·s de l'enseignement et de la recherche, nous tenons à réaffirmer la centralité des compétences proprement disciplinaires dans le recrutement des futur·e·s enseignant·e·s de langue.

Le volume des enseignements disciplinaires ayant diminué en Licence au fil des injonctions ministérielles, le diplôme de Licence ne garantit plus un bagage culturel et linguistique suffisant à asseoir la légitimité de l'enseignant·e face à ses classes. Par ailleurs, le déplacement du concours en fin de Licence limitera considérablement la mobilité internationale des étudiant·e·s pendant l'année de L3, qui est pourtant un atout essentiel pour leur formation de linguistes.

En outre, l'expérience montre qu'un nombre non négligeable d'étudiant·e·s de licence LEA décident tardivement de s'orienter vers les carrières de l'enseignement : le passage du concours en L3 leur interdira ce choix mûri.

Par ailleurs, la dimension nationale du concours de recrutement des enseignant·e·s n'est jamais explicitée dans le projet tel qu'il a été porté à la connaissance du grand public : quelles seront les conditions d'affectation des lauréat·e·s du concours dans les ENSP dont la création est annoncée ?

Dans un contexte où l'État a de plus en plus de difficultés à recruter des enseignant·e·s, l'anticipation du concours et la diminution des exigences qui en découlerait risquent d'écorner encore plus l'image de la profession, et donc son attractivité. La SoFHIA, la SAES, l'AFEA, l'AGES, la SIES, l'AFC, et l'ALESF déplorent la précipitation dans laquelle le Ministère de l'Éducation nationale prétend imposer aux universités cette réforme majeure dont les contours précis restent incertains, et l'absence de consultation des acteurs du terrain : il est indispensable que les formations universitaires concernées soient étroitement associées à toute réflexion sur une réforme des concours de l'enseignement qui engage l'ensemble de nos parcours, de nos personnels, de nos étudiant·e·s, ainsi que le futur de nos disciplines.